

Enseignant classe de toute petite section
(Moins de trois ans) ,
Ecoles situées en quartier politique de la ville

Fonctions et missions

Décret et circulaires

*Circulaire 2012-202 du 18/12/2012 parue au BO n°3 du 15/01/2013
Circulaire ministérielle « scolarisation des enfants de moins de trois ans »*

Fonction principale du poste

- Enseigner auprès d'enfants de moins de trois ans.
- Concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet de liaison entre la classe de moins de trois ans et les structures d'accueil de la petite enfance.
- L'enseignant est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription du premier degré.
- L'action de l'enseignant en charge d'une classe d'élèves de moins de trois ans est coordonnée par le directeur de l'école.

Profil

- Enseignant exerçant à temps complet, possédant une solide expérience en école maternelle, disposant d'une grande disponibilité et de capacités relationnelles certaines.

Connaissances

- Connaissance du développement du jeune enfant, de ses besoins particuliers.
- Connaissance des programmes de l'école maternelle.
- Expérience d'enseignement en école maternelle.
- Connaissance des réseaux de la Petite Enfance et des modes d'accueil.

Compétences attendues

- Motivation et disponibilité ;
- Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant ;
- Capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe ;
- Capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles ;
- Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local.

Missions

Accueillir et scolariser les élèves de moins de trois ans dans une classe spécifique, selon des modalités adaptées

- Construire un premier rapport à l'école maternelle.
- Instaurer un climat scolaire serein, propice à l'accueil et aux besoins des élèves de moins de trois ans.
- Définir le binôme PE/ATSEM, le rôle de chacun notamment.
- Elaborer un emploi du temps et des contenus pédagogiques évolutifs, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants.
- Organiser un enseignement qui prend en compte les besoins et les rythmes biologiques de l'enfant, la progressivité de ses apprentissages et la place à donner à la famille.
- Prioriser le développement du langage, de la socialisation et le développement moteur.
- Travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1.
- Rédiger le projet d'accueil des tout petits s'inscrivant dans le projet d'école.

Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance et renforcer la relation école - famille

- Collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (P.M.I., crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants...).
- Accueillir et renforcer la communication avec les familles.
- Etablir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire.
- Développer des dispositifs d'accueil innovants en relation avec chaque famille.
- Participer aux réunions de pilotage de la classe, avec les partenaires .

Conditions et organisation du service

- Implantation des deux postes :
 - Ecole primaire Louis Fieu. Circonscription d'Albi
 - Ecole maternelle Bisséous. Circonscription de Castres
- Nomination: à titre définitif

Procédure à suivre pour candidater

Les candidatures devront être envoyées par courriel à :

- IA mouvement : gestcollective81@ac-toulouse.fr
- Copie à l'IEN de la circonscription dont il dépend

Le dossier de candidature comprendra :

- Un CV
- Une lettre de motivation

Contact pour tout renseignement

Sur le poste : les inspectrices des circonscriptions de Castres et Albi
Sur les procédures du mouvement ia81-mouvement@ac-toulouse.fr